



Communiqué de presse du 4 février 2021

La CER-N met en danger la production de sucre suisse !

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) s'est penchée sur l'avenir de l'économie sucrière suisse. La Fédération Suisse des Betteraviers (FSB) se réjouit de son intention de d'établir un droit de douane minimum de 70 francs par tonne de sucre. Mais avec sa proposition de réduire à 1'500 francs par hectare la contribution particulière allouée aux betteraves sucrières cultivées selon les prestations écologiques requises, elle met en danger la production de betteraves sucrières en Suisse ! Le supplément prévu pour les systèmes de production plus écologiques ne suffit de loin pas à maintenir l'attractivité de la production betteravière. La FSB demande donc au Conseil national de soutenir la proposition de la minorité et à maintenir la contribution particulière à 2'100 francs.

Après une large consultation sur la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 15.479 Ipa Bourgeois « *Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène.* » en automne 2020, la CER-N est heureusement de l'avis que des adaptations au niveau légal sont nécessaires pour assurer la survie de l'économie sucrière suisse. Pour ce faire, une majorité de la Commission veut établir un droit de douane minimum de 70 francs par tonne de sucre. La FSB salue et soutient cette proposition.

Malheureusement, la majorité de la CER-N veut cependant réduire à 1'500 francs par hectare la contribution particulière allouée aux betteraves sucrières cultivées selon les prestations écologiques requises. C'est une véritable gifle pour les 4'000 agriculteurs qui, ces dernières années, ont déployés des efforts considérables en faveur d'une production durable et écologique. Depuis 2018, la filière a mis en place la production de sucre IP Suisse qui atteint une surface d'environ 3'000 hectares cette année. La production de sucre bio a pu être étendue de 10 à 170 hectares, ceci malgré les nombreux défis à relever dans cette culture. La proposition de la majorité prévoit certes des contributions plus élevées pour la culture biologique (2'200 francs), ainsi que pour les betteraves sucrières produites sans fongicides ni insecticides (2'000 francs). Ces montants sont toutefois insuffisants pour promouvoir efficacement les systèmes de production plus écologique comme l'envisage la CER-N. Pour ce faire, d'autres instruments de la politique agricole sont à disposition, tels que, par exemple, les contributions aux systèmes de production.

La proposition majoritaire de la CER-N entraînerait un effondrement de la surface de betteraves sucrières et, par conséquence, menacerait les entreprises de transformation. Depuis 2015, la surface de betteraves sucrières a diminué de 21'000 à 16'000 hectares. Pour assurer la pérennité de l'économie sucrière suisse, il faut à la fois une protection douanière minimale et le maintien, au niveau actuel, d'une contribution particulière pour les betteraves sucrières cultivées selon les PER. Pour cette raison, la branche du sucre demande au Conseil national d'approuver la proposition de la minorité !

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à :

Josef Meyer, Président FSB, josef.meyer@domaineducrest.ch; mobile 079 606 10 21

Irene Vonlanthen, Gérante FSB, info@svz-fsb.ch, mobile 078 815 38 58